Zeitschrift: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte =

Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte

Band: 16 (2000)

Artikel: Introduction : les migrations vers les villes aux XIXe et XXe siècles

Autor: Head-König, Anne-Lise

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-871998

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Introduction

Les migrations vers les villes aux XIX^e et XX^e siècles

L'immigration dans les villes suisses, et notamment durant la période qui précède la Première Guerre mondiale, a fait l'objet d'approches très diverses dans cet atelier en raison des sources utilisées. Approche par les données agrégées qui montrent la croissance urbaine en lien avec la variable migratoire du milieu du XIX^e siècle à nos jours avec une succession de phases de haute et de basse mobilité,¹ approche par les naturalisations de Suisses au niveau communal – dites agrégations communales – à La Chaux-de-Fonds,² problématique démographique par le biais de la nuptialité à Genève,³ approche par les données du Contrôle de l'habitant à Berne,⁴ approche longitudinale par les données biographiques des migrants dans la ville de Bâle.⁵

L'immigration massive dans les villes suisses et le choix de l'intégration

Les données de H. Ritzmann montrent bien la croissance très forte qu'ont connue les villes de la fin du XIX° et du début du XX° siècle, croissance qui repose sur un apport migratoire important et qui fait chuter, dans les villes suisses, la part des natifs. Mais, en fait, on oublie trop souvent, peut-être, lorsque l'on aborde la question de l'insertion des immigrants à la ville, que, pour certaines catégories d'entre eux, le choix de l'intégration n'est alors pas prioritaire, ce qui pourrait expliquer la forte mobilité d'une fraction de la population urbaine durant cette période. Jeunes migrants, pour qui la mobilité renforce la formation et l'expérience du métier, et qui sillonnent les villes européennes sans intention de s'y établir au gré de leurs spécialisations, migrants saisonniers qui souhaitent rentrer chez eux la saison terminée, car ils y ont conservé des liens de famille,6 mais que l'offre de travail et les disparités salariales ont attirés en milieu urbain. Ou migrantes dans le secteur des services ou dans l'industrie textile urbaine et dont

l'insertion en ville à moyen terme dépend des opportunités du marché matrimonial urbain, plus favorable peut-être à une mise en ménage que les structures économiques de leur lieu d'origine.

Mobilité spatiale et intégration

En fait, pour appréhender le processus d'intégration par lequel passent les immigrants souhaitant se sédentariser en milieu urbain, le recours aux sources du Contrôle de l'habitant et/ou de l'état civil apparaît comme indispensable, parce qu'il est seul à même de permettre le couplage d'un certain nombre de variables susceptibles de reconstituer le projet de vie des migrants (âge à l'arrivée en ville en fonction du sexe et de la profession, durée du séjour, choix éventuel du conjoint). L'approche novatrice de R. Lorenceau montre bien l'importance de la critique des sources, lorsqu'on utilise les registres du Contrôle de l'habitant puisque certains confondent le nombre d'arrivées et de départs avec celui des individus concernés. Ce qui intéresse les autorités de l'époque, ce sont les arrivées et les départs de la ville durant une année donnée et non pas les trajectoires individuelles de ceux et celles qui en font l'objet.7 Ils/elles peuvent donc entrer et quitter la ville plusieurs fois durant une année donnée ou plusieurs fois durant le cours de leur vie. Une dimension jusqu'à présent mal étudiée, voire ignorée par les historiens travaillant sur les villes européennes avec ce type de sources. Et seule l'approche par la biographie individuelle permet ainsi de cerner et l'ampleur véritable de la mobilité des individus et leur taux de sédentarisation dans une ville. Dans le cas de Bâle, R. Lorenceau montre bien que le va-et-vient ne touche qu'une petite minorité de migrants très mobiles.8

Autre approche, celles des mariages mixtes II reste assez étonnant qu'un critère aussi important que celui du mariage mixte ait été aussi peu utilisé par les historiens suisses pour déceler le degré d'intégration de la population étrangère et des ressortissants suisses provenant d'une autre aire culturelle en milieu urbain. Une proportion élevée de mariages mixtes ne reflète pas seulement un brassage important de population, mais traduit aussi un processus d'intégration individuel qui, s'il n'est pas nécessairement terminé, est, pour le moins entamé. Ainsi, des 661 couples qui se marient à Genève en 1880, 32,5% sont des couples où l'un des époux est étranger et l'autre suisse, s'y ajoutent 22,3% de couples étrangers et 45,2% de couples suisses. Les données sur les mariages zurichois des années

1899–1903 montrent aussi un brassage important, mais moins ample cependant qu'à Genève: 56,2% de couples suisses, 24,8% de couples où l'un des époux est étranger (soit 12,1% entre des Suissesses et des étrangers et 12,7% entre des étrangères et des Suisses) et 19% de mariages entre ressortissants tous deux étrangers.¹⁰

La diversité des politiques urbaines

L'impact du facteur institutionnel à l'échelle suisse est incontestable en matière d'intégration et d'assimilation, d'où une grande diversité des politiques urbaines qui reflète les multiples préoccupations cantonales en matière de main d'œuvre et de conception culturelle de l'indigénat à un moment où l'urbanisation de la Suisse s'accélère. Si d'une part, il faut souligner la «modernité» des politiques des cantons de Bâle-Ville et de Neuchâtel par rapport à d'autres cantons suisses dans le domaine de l'intégration et de la naturalisation, il n'en demeure pas moins que la politique originale d'intégration facilitée des Suisses qui vivent dans ce dernier, 11 et qui est facilitée par la gratuité de l'opération, 12 retient néanmoins des critères spécifiquement suisses et germaniques propres à l'accueil de tout immigrant: la discrimination à l'égard des étrangers, l'impératif du comportement approprié à la norme des individus qu'une communauté se déclare prête à recevoir, l'assurance de la bonité du comportement en longue durée, d'où l'incapacité de ceux qui ont été assistés à être naturalisés neuchâtelois. On peut se demander d'ailleurs si les auteurs de l'étude ne sous-estiment pas trop l'impact des motivations économiques, voire sociales et psychologiques, des résidents suisses dans le canton qui demandent l'agrégation communale. D'abord, en raison de la proportion importante de «sédentaires» véritables, mais officiellement migrante en raison de ses papiers d'identité: une fraction importante d'individus n'ont, en effet, connu toute leur vie que l'univers neuchâtelois, y étant nés et y formant la 2e, voire la 3^e génération. Ceux-ci n'imaginaient sans doute guère un retour dans leur commune d'origine dont parfois ils ignoraient tout, et même la langue. En outre, même si les plus pauvres et les anciens assistés suisses étaient exclus du processus d'intégration à une commune neuchâteloise, il n'en demeure pas moins que pour les immigrés de la première génération et qui étaient candidats à l'agrégation, le motif économique a pu être primordial, combiné avec celui de l'identité, nul ne pouvant anticiper les risques d'appauvrissement dans une économie où la conception du

travail à plein-temps n'était pas encore généralisée. Les règles confédérales de prise en charge sont encore suffisamment draconiennes au début de ce siècle pour faire craindre un rapatriement forcé. Ici, une étude plus poussée des liens matrimoniaux (proportion de mariages dont l'époux est confédéré et la femme est neuchâteloise, de mariages mixtes dont les époux sont de confession différente, par ex.) aurait pu apporter des éclaircissements sur le degré d'intégration et les motivations de ceux qui demandent l'agrégation. En effet, si peut-être pour les hommes en âge d'activité, les éventualités d'un rapatriement dans un autre canton étaient réduites, les documents de l'époque montrent cependant qu'en cas de décès du chef de famille, les veuves et les orphelins étaient, eux, davantage soumis à l'arbitraire institutionnel de leur canton d'origine.

Concept de genre et intégration des migrants selon le sexe

Les différences de comportement des migrants selon qu'ils sont hommes ou femmes face à l'intégration dans les villes qui les accueillent n'ont que peu été abordées. Et pourtant, il s'agit là d'une clef de lecture importante quant au degré de fixation dans les villes, le processus d'intégration revêtant des formes différentes selon le sexe. Deux domaines surtout semblent révélateurs de comportements différenciés: la sociabilité, les structures démographiques et les possibilités d'intégration dans la ville.

La sociabilité – Si l'étude neuchâteloise¹³ souligne avec raison qu'il existe une sociabilité locale – le terme employé est celui de «patriotisme local» – qui facilite l'intégration des migrants dans la communauté, car les activités y sont exemptes d'une connotation citoyenne, il faut néanmoins nuancer cette appréciation. Pour deux raisons, parce que cette sociabilité dans la sphère publique est avant tout masculine: le le favorise donc surtout l'intégration des migrants masculins dans la ville. Relevons d'ailleurs que le groupement associatif peut avoir aussi des effets contraires et accentuer, au contraire, le caractère exclusif de l'activité en contribuant au maintien de l'identité d'origine. A titre d'exemple, voyez la ville de Bâle au début de ce siècle: certaines sociétés de gymnastique y conservent leurs caratéristiques nationales et sociétales, ainsi la société de gymnastique des bourgeois de Bâle («Bürgerturnverein»). C'est le cas aussi de certaines associations ouvrières («Deutscher Arbeiterverein», «Schweizerischer Arbeiterverein», etc.) et de sociétés de musique qui n'échappent parfois pas à une connotation natio-

nale: «Allgemeiner deutsch. Musikerverband», «Basler Knabenmusik», «Deutscher Liederkranz», alors que les possesseurs d'un permis d'établissement, eux, sont regroupés au sein de l'Association des personnes suisses détenant un permis d'établissement («Verein schweizer. Niedergelassener»).

Au contraire de la sociabilité masculine, la sociabilité féminine se joue davantage dans le cadre de la sphère privée et familiale¹⁵ dont une partie des migrantes qui arrivent en ville est justement exclue. Les liens qu'elles tissent résultent d'une sociabilité plus informelle, de proximité (rencontres dans la rue, travail, domicile) et du loisir. J'ai précisé dans un article récent¹⁶ l'importance que revêtaient, pour les immigrantes travaillant dans le secteur du service domestique à Bâle, les rencontres de voisinage dans la création d'un marché matrimonial lorsqu'à partir des sources d'archives l'on peut identifier les domiciles des immigrants antérieurement à leur mariage.

Structures démographiques et possibilités d'intégration à la ville – Les variables démographiques, et notamment celles de la structure socio-démographique de la ville, ont exercé un rôle très variable selon le projet de vie des femmes, en fonction d'une priorité donnée soit à un projet matrimonial, soit à un projet professionnel. Ainsi, lorsqu'une femme donne encore la priorité au mariage, la composition de la population urbaine exercera un rôle déterminant sur son comportement migratoire. En effet, là même où il existe des surplus importants de femmes célibataires par rapport aux hommes célibataires aux âges usuels du premier mariage (20–39 ans), ¹⁷ leurs chances sur le marché matrimonial sont plus réduites en raison de la concurrence qui y existe. Le tableau 1 qui récapitule les surplus et les déficits féminins des quatre villes suisses étudiées dans cet atelier est révélateur à cet égard.

D'autant plus qu'entrent aussi en considération, dans ce marché matrimonial, la structure confessionnelle et la structure d'origine des migrants, les Suissesses étant souvent alors moins enclines à épouser un étranger, en raison de la perte de leur citoyenneté d'origine que cela impliquait. Ainsi, à Genève par exemple, s'il existait 20% de surplus féminins célibataires en 1910 dans le groupe d'âge 30–39 ans, toutes nationalités confondues, pour une Suissesse qui aurait souhaité épousé un Suisse dans le même groupe d'âge, ses chances matrimoniales se réduisaient encore, puisque le surplus féminin y était de 38%. L'écart est même plus important à Berne avec 56% de surplus féminins à ces âges, voire à Bâle avec 59%. On comprend dès lors que, dans ce contexte, la réémigration des femmes souhaitant se marier aura été une partie intégrale de leur projet de vie. Ceci pourrait expli-

Tableau 1: Surplus et déficits de femmes célibataires aux âges usuels du mariage par rapport aux hommes célibataires à Bâle, Berne, Genève et La Chaux-de-Fonds en 1910

Groupes d'âge	Surplus et déficits de femmes célibataires (en %)				
	Bâle	Berne	La Chaux- de-Fonds	Genève	
20–29 ans	10	4	15	-7	
30-39 ans	36	36	33	20	

Source: Recensement fédéral 1910, vol. 2, p. 328 ss.

quer d'ailleurs la forte sous-représentation des femmes célibataires du service domestique dans les demandes d'agrégation neuchâteloise. En revanche, dans les cas où la priorité est donnée au projet professionnel, à une éventuelle promotion sociale et indépendance en dehors d'une structure familiale, il est évident que la structure démographique de la ville d'immigration est indifférente en raison du choix du célibat de la femme.

Notes

- 1 Cf. infra, article H. Ritzmann.
- 2 Cf. infra, article Y. Froidevaux et T. Christ.
- 3 Cf. infra, article L. Lorenzetti.
- 4 Cette communication étant publiée dans *Itinera*, elle n'est pas reproduite ici (cf. Christian Lüthi, «Sozialgeschichte der Zuwanderung in die Stadt Bern, 1850–1914», in: *Itinera* 19 (1998), p. 180–212.
- 5 Cf. infra, article R. Lorenceau.
- 6 A titre d'exemple, voyez la ville de Lausanne à la fin du XIX^c siècle dont les effectifs gonflent fortement au cours de l'année en raison du travail dans le secteur des services (tourisme, hôtellerie) et celui de la construction des infrastructures (cf. André Schnetzler, *Enquête sur les conditions du logement [1894]*, Lausanne 1896).
- 7 Le Bureau de statistique de la ville de Zurich a effectué, au début du XX° siècle, un rare comptage des arrivées multiples sur les seules personnes en formation: 4,6% de celles-ci ont été enregistrées plus d'une fois durant l'année 1903. *Statistik der Stadt Zürich* 4 (1907), p. 36.
- 8 Cf. infra, article R. Lorenceau.

- 9 Cf. infra, article L. Lorenzetti.
- 10 Cf. Statistik der Stadt Zürich 4 (1907), p. 11.
- 11 Cf. infra, article Y. Froidevaux et T. Christ.
- 12 L'institution de la gratuité de l'acquisition du droit de cité existe ailleurs: 68% des personnes ayant acquis la citoyenneté de la ville de Zurich entre 1893 et 1904 sont dans ce cas, mais il faut relever la forte présence des ressortissants du canton de Zurich dans ce groupe. Limité aux ressortissants suisses originaires d'autres cantons, seuls 35% d'entre eux ont bénéficié de la gratuité de l'acquisition.
- 13 Cf. infra, article Y. Froidevaux et T. Christ.
- 14 Hans-Ulrich Jost, «Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au 19ème siècle», in: Hans-Ulrich Jost, Albert Tanner (éd.), *Sociabilité et faits associatifs/Geselligkeit, Sozietäten und Vereine*, Zürich 1992, p. 7 ss.
- 15 Elisabeth Joris, Heidi Witzig, Brave Frauen, aufmüpfige Weiber. Wie sich die Industrailisierung auf Alltag und Lebenszusammenhänge von Frauen auswirkte (1820–1940), Zürich 1992, p. 239 ss.
- Anne-Lise Head-König, «Les apports d'une immigration féminine traditionnelle à la croissance des villes de la Suisse: Le personnel de maison féminin (XVIII^e-début XX^e siècle), in: *Revue suisse d'histoire* 49 (1999), p. 57.
- 17 Pour des raisons de commodité, je n'ai retenu que les hommes célibataires; il faudrait évidemment aussi introduire les veufs et les divorcés dans l'offre potentielle de nupturiants masculins.